



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le mardi 20 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, M. FERRET, Mme LEGER, M. MACAUD et M. MEMON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes BOUTIN et Mme CRAMAIL, M. GUILLOTON, Mmes METRAS et THIERY

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie RADON

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

***Délibérations***

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ayant appris que la commune est bénéficiaire de l'attribution du terrain cadastré AD 93 à la Beloterie donne son accord pour acquérir ledit terrain au prix de 8238,14 euros TTC et autorise le maire à signer la convention de cession et son annexe ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition
- est informé que la SAUR entretiendra les poteaux d'incendie pendant 5 ans
- décide de donner une subvention de 200 euros à l'association « Temps Danse » qui a organisé un spectacle pour l'Arbre de Noël des enfants
- approuve le virement de crédits sur le budget communal en dépenses de l'article 6531 à l'article 6574 d'un montant de 200 euros.
- concernant le projet établi par Terres d'Aunis pour un lotissement dans la zone à urbaniser, à côté des deux derniers lotissements, choisit de prendre une décision ultérieurement après réflexion sur le projet.

***Questions diverses***

- Contrat illuminations de Noël
- Dossier salle des fêtes, accessibilité, acoustique ...
- Structure sportive : mai 2012

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 26 décembre 2011

Le Maire, Patrick BLANCHARD